A AUXERRE

Auxerre, 10 mai. — Suite à l'ordre de la C. G. T., les métallurgistes sont en grève aujourd'hui au nombre de 1.500.

Dans les usines Guillet Boisin et Piat, tout est calme.

A NANTES

Nantes, le 10 mai. — Les métallurgistes qui avaient commencé le travail ce matin l'ont abandonné peu après et se sont mis en grève.

A TOULOUSE

Toulouse, le 10 mai. — Les corporations auxquelles la C. G. T. a fait appel se réuniront ce soir pour délibérer. Le calme complet a régné toute la journée.

A LYON

Lyon, 10 mai. — Le personnel des tramways s'est réuni cette nuit pour décider, conformément aux ordres de la C. G. T., si la grève commencerait aujourd'hui. Un ordre du jour fut voté à mains levées, décidant la cessation du travail. Les tramways ne circulent pas.

A MARSEILLE

Marseille, 10 mai. — Les nouvelles organisations mises en mouvement par la C. G. T. ont déclanché la grève ce matin.

Du côté des tramways, à 8 heures ce matin, aucun tramway n'est sorti des dépôts.

On ne signale aucun incident.

A TOURS

Tours, 10 mai. — L'ordre de grève de la C. G. T. envoyé aux nouvelles corporations a été partiellement exécuté à Tours.

Dans le Bâtiment, il y a eu les deux tiers de chômeurs.

A BOURGES

Bourges, 10 mai. — La grève des cheminots se poursuit normalement. Dans le Bâtiment il n'y a pas eu de défections. Les tramways circulent.

A Vierzon, 1.600 métallurgistes font grève.

A LORIENT

Lorient, le 10 mai. — La grève du Bâtiment a reçu un commencement d'exécution cet après-midi. Le cessation du travail a commencé par les ouvriers et employés de l'entreprise de construction du port de pêche.

La Bourse du Travail a invité les ouvriers à rendre la grève effective pour demain matin.

A CHERBOURG

Cherbourg, le 10 mai. — Les ouvriers métallurgistes qui se sont mis en grève représentent la proportion du tiers. Par contre, le chômage est à peu près complet à l'usine d'électricité d'Equarderville.

Les mesures de police et le Congrès de Nancy

LE MINISTRE A REFUSE LE CONGE AUX DELEGUES

Paris, 10. — Demain devait s'ouvrir à Nancy, le Congrès de la Fédération de police de France et des colonies. Etant données les grèves actuelles, le ministre de l'Intérieur n'a pas cru devoir accorder aux délégués participant aux travaux du Congrès, les congés nécessaires pour se rendre à Nancy.

Les délégués ont pris acte de ce que le ministre les plaçait devant un fait accompli ; ils vont réunir sous peu le Conseil fédéral, qui statuera sur la situation.

Arrestations à Nice et à Marseille

Perquisitions à Avignon

Nice, 10 mai. — Le docteur Gilliard, un des militants du Parti socialiste, candidat aux dernières élections législatives, a été arrêté ce matin, à 4 heures, à son domicile, rue Balzac, 11.

La police a arrêté le nommé Antoine Fanolin, garçon de café italien, connu dans les milieux anarchistes.

On a saisi de nombreuses brochures et tracts révolutionnaires au cours de la perquisition opérée chez le docteur Gilliard.

Le procureur de la République et le juge d'instruction ont opéré ce matin une série de perquisitions à la Bourse du Travail d'Avignon, au milieu d'un grand déploiement de forces policières et militaires.

Une arrestation a été opérée en vertu d'une instruction reçue de Paris.

Diverses arrestations de militants viennent d'être opérées à Marseille.

Dans la Région

A ROUBAIX

Dès que la Bourse du Travail de Roubaix a été en possession de l'ordre de grève lancé par la C. G. T. aux corporations du Bâtiment, de la Métallurgie et des Transports, elle a fait placarder en ville l'affiche que voici :

ORDRE DE GREVE

« Les travailleurs du Bâtiment, de la Métallurgie, des Transports, des Tramways, de la Batellerie doivent se mettre en grève par ordre de la C. G. T., aujourd'hui lundi 10 mai. La grève doit commencer de suite et, en tous cas, être effective et générale pour demain mardi 11 mai.

« *La Bourse du Travail* ».

Par la même affiche, les bureaux intéressés convient, en outre, les ouvriers de la Métallurgie et les employés des Tramways à des réunions corporatives qui ont eu lieu hier respectivement à 6 h. 30 et à 10 heures du soir, à « La Paix », et au Café Pandore.

Dans ces assemblées ont été prises toutes les dispositions nécessaires pour que la grève soit effective et complète à partir de ce matin.

Dans la journée d'hier, déjà, un certain nombre d'ouvriers du Transport, notamment, ont abandonné le travail, dès qu'ils ont eu connaissance de la décision prise par la Confédération générale. Le car F. a cessé de fonctionner, dans le cours de la matinée, les employés des Tramways de Lille ayant décidé d'arrêter immédiatement le trafic, avant même l'assemblée générale dont la décision ne faisait d'ailleurs aucun doute.

LA REUNION DES METALLURGISTES

A 6 h. 30, à « La Paix », les ouvriers des métaux se sont réunis nombreux, à l'appel de leur syndicat. Le citoyen LAURIDAN a pris la parole avec sa verve habituelle. Il a refait l'historique du mouvement de grève que la C. G. T. a estimé nécessaire d'étendre par toute la France, dans les trois grandes corporations du Bâtiment, des Métaux et des Transports.

Le bouillant secrétaire de la Bourse du Travail d'Halluin a abordé ensuite plusieurs questions d'ordre général, et s'est élevé contre la presse bourgeoise, qui continue, comme pendant la guerre, son œuvre de « bourrage de crânes » et est seule être rendue responsable des événements actuels.

C'est par ses tentatives sans cesse répétées et nourrissées de division de la classe ouvrière, qu'elle rend général des mouvements qui, partiels, eussent été suffisamment efficaces.

LES AUTRES CORPORATIONS DEVRONT-ELLES CHOMER ?

Les secrétaires de syndicats que nous avons pu voir hier pensent que la grève ne se prolongera guère. Ils ont pleine confiance en l'efficacité d'un mouvement qui sera général et parfaitement organisé.

Si, en effet, la grève devait se prolonger, toutes les usines devraient bientôt fermer leurs portes, ne recevant plus le charbon ni les matières nécessaires à la production. Les usines du Textile n'ont pas de très fortes provisions de combustible. Un certain nombre d'entre elles seront probablement contraintes à l'inaction dès la première semaine de grève. D'autre part, il n'est pas impossible que la décision de grève générale ne soit prise bientôt, et n'atteigne toutes les corporations coalisées, bien que, jusqu'à présent, la C. G. T. estime suffisamment efficace le mouvement qu'elle a déclanché.

Les services publics, gaz, eau, électricité, ne doivent pas être interrompus. Les ouvriers de ces services doivent continuer le travail jusqu'à nouvel ordre.

GRAND MEETING CET APRES-MIDI

Tous les ouvriers en grève de Roubaix et environs se réuniront aujourd'hui mardi, à 2 heures de l'après-midi, Salle de l'Alcazar, rue de Tourcoing.

Le concours de l'orateur Dumercq, délégué de la C. G. T., est assuré pour ce meeting.

A TOURCOING

Dès lundi matin, l'affiche suivante était apposée en ville :

ORDRE DE GREVE

Les ouvriers de la Métallurgie, du Bâtiment et Travaux publics des Transports (Tramways et Batelerie y compris) seront en grève, par ordre de la C. G. T., à partir du lundi 10 mai.

La grève sera effective pour ces corporations le mardi matin 11 mai.

Assemblée générale de tous les grévistes le mardi 11 mai, à dix heures, à la Bourse du Travail.

UN ORDRE DE LA BOURSE DU TRAVAIL

L'ordre suivant a été lancé par les Syndicats de la Bourse du Travail de Tourcoing :

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

En conformité des décisions prises par la C. G. T. et la Fédération du Bâtiment, tous les ouvriers du Bâtiment et des Travaux publics doivent quitter les chantiers immédiatement, avec les camarades des autres corporations en lutte.

Vous manifesterez votre désir de faire aboutir les revendications du Prolétariat.

Comme un seul homme, vous abandonnerez le travail jusqu'au jour où l'ordre vous sera donné de le reprendre.

Camarades, tous à la réunion qui aura lieu le mardi 11 mai, à la Maison du Peuple, 105, rue de la Cité, à dix heures du matin, avec le concours assuré du camarade DUMERCQ, délégué de la C. G. T.

A DUNKERQUE

Dunkerque, 10 mai. — Bien que l'ordre de grève donné par la C. G. T. aux Syndicats que la Confédération veut mobiliser auprès de deux du Cartel ait connu dès mer dimanche, aux premières heures de ce lundi rien n'indiquait qu'un mouvement populaire devait se produire ce jour. Les chantiers, les usines, les ateliers, étaient dans leur activité normale. Les rues étaient parcourues par des ouvriers de toutes corporations, porteurs d'outils et de matériaux, se rendant à leur chantier de travail. C'était l'habituelle animation.

Mais, vers la fin de la matinée, une toute autre activité succédait à cette vie d'apparence ordinaire. On apprenait que l'ordre de chômage venait d'être donné dans les maisons ouvrières des corporations de la Métallurgie, du Bâtiment et des Transports, et qu'en outre l'avertissement de cet arrêt du travail avait été transmis aux directions et patrons des établissements intéressés. L'ordre aux ouvriers, ainsi que cet avertissement portait que tout travail devait cesser à midi.

Dans la Métallurgie et dans le Bâtiment, cet ordre fut presque totalement observé, mais les Tramways du Syndicat des Transports, ne s'y sont pas conformés jusqu'ici, et quelques usines de la Métallurgie, et quelques ateliers du Bâtiment, protégés par des forces de police, qui leur ont été accordées sur leur demande, ont repris le travail cet après-midi.

Une certaine animation s'est créée dans la ville du fait de ce mouvement important, mais aucun incident n'est à signaler.

La grève des dockers et celle des inscrits maritimes persistent dans toute leur rigueur, et ce soir aura lieu un grand meeting qui réunira la totalité des grévistes des corporations appelées par la C. G. T. et auxquels le camarade DUMERCQ, délégué par elle, prendra la parole.

D'autre part, le Syndicat des Typographes a fait procéder, au cours de la journée, dans les ateliers, au vote sous enveloppe fermée, sur l'opportunité de prendre part au mouvement général éventuellement.

Dans une réunion qui eut lieu dans le courant de la soirée, le personnel des Tramways a voté la grève pour mardi matin.

Aurons-nous de la viande à 50 centimes la livre ?

L'ANGLETERRE EN A TROP

Buenos-Aires, 10 mai. — Les nouvelles reçues de Londres ont jeté le désarroi dans le groupe qui depuis deux ans s'est rendu maître du marché du bétail dans l'Argentine. Une dépêche de Liverpool a avisé les exportateurs de la Plata que les dépôts frigorifiés de Londres et des divers ports anglais avaient des stocks suffisants pour assurer l'alimentation de la population britannique durant deux ans.

Une chute dans les prix a été la conséquence de cette nouvelle. Il est probable que la viande de mouton sera cotée avant un mois à 5 pence (50 centimes or) la livre anglaise de 460 grammes livrable à quai dans les ports anglais.

(Souhaitons que ce ne soient pas uniquement les spéculateurs qui soient appelés en France, à bénéficier de cette baisse inespérée).

DURAND, BABLIN ET Cie

SOCIETE QUI N'A PLUS RIEN D'ANONYME ET DONT LE CAPITAL DE 2 MILLIONS ET DEMI VA ETRE CONFISQUE.

Nous avons dit que M. Darru, commissaire aux délégations judiciaires, appelé à enquêter sur cette affaire, avait établi que le dépositaire des deux millions et demi de bons communaux, dont le remboursement était demandé au Gouvernement français par une banque belge, était uniquement M. Bablin, employé à la Société Générale de Lille.

On se souvient, d'autre part, que M. Bablin, interrogé à ce sujet, déclara tenir les dits bons du sieur Durand, bien connu de MM. les rapporteurs du Conseil de guerre de la 1re région, qui eurent beaucoup à s'occuper de sa personne. On sait d'ailleurs que Durand, remis en liberté provisoire, reste toujours inculpé de trafic d'or et d'intelligence avec l'ennemi.

Questionné par M. Darru, à propos de cette nouvelle affaire, Durand qui se trouve actuellement à Rouen, répondit à ce magistrat qu'il ne savait pas ce que cela voulait dire et que jamais il n'avait confié à qui que ce soit une telle somme en bons communaux.

Cette attitude, on le comprend, met en très fâcheuse posture M. Bablin, qui agit dans toute cette affaire exclusivement à son corps défendant.

L'intéressé soutient mordicus qu'il reçut bien les deux millions et demi de bons communaux, chez lui, un soir, pendant l'occupation, des mains de deux proches parents de Durand, qui n'exigèrent aucun reçu pour ce formidable dépôt. Quelques heures après ledit dépôt était liquidé » chez un banquier belge, qui n'est autre que le réclamant actuel.

Cette manière de procéder indique nettement que M. Bablin s'était rendu compte de la provenance louche des bons communaux et qu'il s'est ainsi fait sciemment complice de leur propriétaire, lequel les tenait directement des allemands.

C'est là d'ailleurs, ce qu'a pensé aussi la Justice et c'est pour cette raison que des perquisitions infructueuses — nous a-t-on dit — furent opérées au domicile de l'employé de banque.

Les investigations pratiquées dans des établissements financiers, à qui M. Bablin aurait pu confier des fonds personnels, n'ont pas permis, d'autre part, de découvrir plus de 4.000 francs environ.

L'affaire en est là. Le Parquet de Lille qui, pour la forme, en avait été saisi, en a transmis le dossier à Paris. Des instructions sont attendues.

Bien entendu opposition a été faite sur les deux millions et demi de bons communaux qui seront confisqués, dès que certaines sanctions auront été prises.

Le puits sans fond de la Reconstitution

UN PREMIER DEMI-MILLION VIENT D'ETRE SAUVE. — IL PARAIT QU'IL EN RESTE D'AUTRES.

On nous écrit :

Les services de contrôle de la Reconstitution — et il faut les en louer — viennent de découvrir une affaire de détournements dont le montant atteint un demi-million.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, on nous annonce que ce n'est pas une, mais dix affaires semblables que la Reconstitution a découvertes ou va découvrir.

L'entrepreneur qui a laissé passer ce demi-million de la caisse de la Réconstitution dans la Vienne, affirme qu'il ne l'a pas fait exprès et, pour bien démontrer sa bonne foi, il a indiqué aux enquêteurs qu'il avait congédié quelques-uns de ses contremaîtres coupables d'avoir majoré les feuilles de paie.

Il est probable que si le demi-million était allé dans les poches des contremaîtres, l'entrepreneur n'aurait remboursé la Reconstitution qu'après avoir livré les dits contremaîtres à la justice.

Et nous sommes bien obligés de croire que si l'entrepreneur a versé ce demi-million aux services de la Reconstitution, c'est parce que c'était bien dans sa caisse qu'il se trouvait à coup sûr.

Comme la Reconstitution est bonne fille et qu'elle n'est pas à un vol — pardon, à un vol près — il paraît qu'elle n'insiste pas outre mesure pour que le parquet poursuive l'entrepreneur qui a détaché son capital.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-84

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Roubaix s'est réuni hier soir, à 6 heures, sous la présidence du citoyen Lefebvre, député-maire de Roubaix ; secrétaire de séance : Polydore Vermeulen.

COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION

Le Maire communique une lettre du Préfet du Nord, par laquelle celui-ci annule les vœux émis précédemment par le Conseil, en faveur de l'amnistie et de la conclusion de la paix avec la Russie.

Comptabilité communale. — Le compte-rendu est fait des dépenses imprévues, pendant l'exercice 1919. Total : 665 francs.

Au Collège de jeunes filles. — Le Conseil adopte la réception définitive de l'installation d'un chauffage.

Traitement du préposé en chef de l'octroi. — Il est porté à 17.000 francs.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Budget primitif de 1920. — Ch. De Brabandère donne communication du budget primitif de 1920.

Après avoir rappelé que l'administration s'était vue dans l'obligation de voter successivement 10, puis 70, puis 18 centimes additionnels, M. De Brabander exprime le désir que les grandes villes comme Roubaix aient une autonomie financière plus complète. Cela permettrait au Conseil de ne pas augmenter continuellement les taxes, payées le plus souvent par la classe laborieuse.

Le budget est ainsi établi :

Recettes ordinaires : 13.645.703 francs ; recettes extraordinaires : 3.005.000 fr. ; Total des recettes : 16.650.797 fr.

Dépenses ordinaires : 17.961.164 fr. ; Dépenses extraordinaires : 3.005.094 fr. ; Total des dépenses : 20.956.258 fr.

Déficit : 4.065.461 francs.

Le Conseil Municipal demandera au Gouvernement une subvention égale au montant du déficit prévu.

Réparation des bâtiments communaux. — Le Conseil vote un crédit de 175.500 francs pour travaux de grosses réparations nécessitées par l'occupation allemande. Un crédit de 330.000 fr. est voté pour la réfection de l'Hôpital de la Fraternité et une somme de 314.710 francs pour les installations mécaniques et sanitaires des pavillons H et des aliénés.

Service des P. T. T. — Consultée par l'administration des P. T. T., l'assemblée émet l'avis que, dans toutes les villes de plus de 30.000 habitants, le service téléphonique devrait fonctionner sans interruption, au compte du service des P. T. T. et que l'arrêté concernant l'organisation par des associations d'abonnés doit être immédiatement rapporté.

Subsides à délégués. — Un subside de 150 fr. est alloué au Syndicat des Employés des P.T.T. pour lui permettre de se faire représenter au Congrès de Paris et un autre de 200 francs, à l'Amicale de la Police, qui enverra deux délégués à Nancy.

Balayage public. — On décide l'achat d'une balayeuse-arroseuse automobile, d'un système perfectionné permettant un écoulement d'eau de 200 litres à la minute sur une largeur de 14 mètres et le balayage de 12.000 mètres carrés à l'heure. La dépense s'élève à 51.000 francs.

Plantations dévastées. — Un crédit de 46.000 francs est voté pour la reconstitution des plantations dévastées pendant l'occupation.

Dégâts au cours des grèves. — Le Conseil vote une somme de 1.200 francs au profit des huileries de Roubaix et Odessa pour réparation des dégâts causés à l'établissement, au cours de la grève du Textile et un crédit de 2.325 francs à la Société des Alcools de Grains.

Tramway Mongy. — Des démarches seront faites auprès de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord, pour qu'elle autorise le Tramway Mongy de Roubaix à Leers à traverser la ligne de Somain à Tourcoing, boulevard de Beaurepaire.

HUITIEME COMMISSION ARBITRALE (Canton de Roubaix-Nord)

Il sera procédé, le vendredi 28 mai courant, à 2 heures du soir, au Palais de Justice de Roubaix, au tirage au sort des membres devant faire partie de la huitième commission arbitrale des loyers, pour la session qui s'ouvrira le 16 juin 1920 (deuxième session).

L'HEURE DE LA RETRAITE

Les débitants de boissons sont informés que, par arrêté préfectoral du 1er courant, tous les établissements ouverts au public doivent être fermés avec extinction des lumières à 22 heures les jours de semaine, les théâtres et cinémas à 23 heures.

Les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés légaux et la veille de ces fêtes, la fermeture a lieu pour tous — débits, théâtres et cinémas — à 23 heures.

Aucune exception ne peut être accordée à cette décision.

UN AGENT DE POLICE ASSAILLI PAR DES VOLEURS

Hier, un peu avant midi, cinq hommes se présentaient chez Mme Lesage, marchande de tissus rue de Lannoy, 66, sous le prétexte d'y acheter des camisoles. Tandis que quelques-uns d'entre eux occupaient la commerçante, les autres s'enfuyaient après avoir volé un tapis d'une valeur de 42 francs.

M. et Mme Lesage se mirent à la poursuite des voleurs, appelant à leur aide un agent de police qui passait. Les cinq malandrins furieux, se retournèrent alors et voulurent frapper le plaignant qui put leur échapper, grâce à l'intervention de l'agent de police.

Mais, dans le pugilat qui s'ensuivit, ce dernier fut roué de coups. Les misérables ne l'ont laissé qu'après l'avoir assommé d'un coup de matraque.

Il a néanmoins pu rejoindre son domicile après avoir reçu les soins de M. le docteur Delahousse.

C'est un tout jeune agent nommé Buyens, en service depuis quinze jours seulement.

Ses agresseurs, qui sont en fuite, n'avaient pas été rejoints hier soir.

Il est probable, cependant, que leur arrestation tardera guère, car on croit avoir reconnu deux ou trois d'entre eux, qui n'auraient pas mieux à partir pour la première fois avec la police roubaisienne.

IVRESSE

Procès-verbal pour ivresse manifeste publique a été dressé à la charge du nommé Georges Dett, dit Brutus, 25 ans, homme de peine, demeurant rue Bernard, 23.

AGRESSION NOCTURNE

M. Pontien Lafitte, 37 ans, apprêteur, boulevard d'Armentières, 83, à Roubaix, allait rentrer chez lui, samedi soir, lorsque, passant rue de l'avocat, il fut assailli et roué de coups par trois individus inconnus. Ceux-ci ont pris la fuite après lui avoir dérobé deux portefeuilles, qu'il portait dans la poche intérieure de son veston, et qui contenaient une somme de 25 fr., une chevalière en or, portant, gravée à l'intérieur, les initiales P. L., et divers papiers militaires et autres.

La police a ouvert une enquête.

Avis et Communications

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS (siège Café Dubus, rue du Chemin-de-Fer). — Mercredi 12 courant, à 19 heures et demie précises, répétition des chœurs qui seront chantés à Wattrelos. Présence indispensable. Communication très importante.

TOURCOING

SERVICE DES VETEMENTS ET CHAUSSURES

Il sera mis en vente, aux Amicales, rue du Haze, premier étage, les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, de 8 heures et demie à 11 heures et de 2 heures à 4 heures : chaussures de fatigue et de repos pour hommes, chaussures américaines, pointures 21 à 39, semelles, talons et cuir au kilog, espadrilles, toutes pointures, sabots, pointures 19 à 37 ; camisoles et caleçons jersey, caleçons sport, chemisettes et gilets à manches pour hommes, jupes femmes, robes, manteaux, combinaisons, camisoles, chapeaux, bas, chemises, pantalons pour fillettes ; châles, cotons, jackon, chemisettes blanches pour bébés, marmotte à fil à machine, boutons fantaisie et coloris, lacets, boucles et agrafes pour pantalons, laine à tricoter.

A propos des ventes de vêtements et chaussures, il est recommandé aux familles de se présenter de préférence au début de la matinée ou de l'après-midi, et non pas en fin de vente, à un moment où il est impossible de servir les retardataires trop nombreux qui se présentent.

En suivant ces indications, les familles seront servies plus rapidement et éviteront une attente toujours désagréable, et, le cas échéant, de devoir être renvoyées à une autre séance en raison du temps insuffisant qui resterait jusqu'à l'heure de la fermeture et qui ne permettrait pas de servir les personnes qui se seraient présentées tardivement.

A TROP VIVE ALLURE

Pour excès de vitesse, avec leur auto, la police a dressé contravention à la charge des conducteurs des autos 4717 D et 5069 E.

TAPAGE NOCTURNE

Pour avoir nuitamment fait du tapage en ville la police a dressé contravention contre le nommé Gustave Paco, 25 ans, teinturier, domicilié à Tourcoing, rue Jourdan, 26.

CYCLISTE EN DEFAUT

Pour défaut de plaque d'identité à son vélo, M. Jacques Muller, 16 ans, étudiant, demeurant rue Motte, 30, a fait l'objet d'une contravention.

FERMEZ A L'HEURE

Pour fermeture tardive de leur établissement, la police a relevé contravention à la charge de Mme veuve Dumez, cafetière, 2, rue Saint-Jacques, et Mme Elise Messiaen, cafetière, 11, rue des Ursulines.

POUR IVRESSE

La police a dressé contravention pour ivresse publique et manifeste à la charge des nommés :

Pierre Lejeune, 58 ans, journalier, demeurant à Tourcoing, 170, rue de l'Amiral Courbet ;

Emile Van Elstraete, 60 ans, charretier, habitant 74, rue des Poutrains ;

Marceau Van Paemel, 17 ans, rattachiste, domicilié rue de Roncq.

CAISSE D'EPARGNE

Opérations du 1er au 8 mai : 954 versements, 611.064 fr. ; 174 remboursements, 172.392 fr. 84.

A l'occasion de l'Ascension, la caisse sera fermée le jeudi 13 mai.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

VENTE DE CHEVAUX ET VOITURES. — Vente de deux très beaux chevaux, un camion, deux voitures de parc, deux fourragères, deux breacks, une voiture légère.

Le tout sera visible 97, rue Jean-Jaurès, mardi 11 et mercredi 12 mai, le matin, de 9 à 11 h., le soir, de 2 à 4 heures.

Les soumissions devront être remises sous pli cacheté, au nom du maire.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le maire de Croix informe les intéressés que le paiement des allocations militaires du 1er au 30 avril aura lieu mercredi 12 courant, de 9 heures à 11 h. 1/2, à la Salle des Fêtes.

CONSULTATION MENSUELLE DES NOURRISSONS. — Il est rappelé que la consultation des nourrissons, pour le secteur Makellerie, aura lieu mercredi 12 courant, à 14 heures, à l'école Maternelle, rue de la Makellerie. (Se munir du livret de famille.)

ETAT CIVIL. — Naissances. — Léon Toussaint, rue Gambetta, 56 ; André Allard, rue du Créchet, 20 ; Denise Pilis, rue du Tonkin, 33.

Décès. — Henri Lemould, 1 mois, rue Charles Quint, 91.

LILLE

LE BROQUELET !..

Broche !... Broquette !... Broquelet !...

Est-ce que cela ne vous rappelle pas irrésistiblement et joyeusement le savoureux « Tortil... Tortue !... que fais-tu là ?... — Ze dévide la laine et le fil de Millet !... » que notre bon Pierre Louys pose dans la bouche des compagnes de Bilitis, la belle grecque aux formes harmonieuses.

Toutes les petites ouvrières qui font si bien tourner la broche dans nos filatures, se sont mises en fête hier.

Dame, c'était le joyeux Broquelet !... la fête des travailleurs de la filature. Et pour un jour, Jenny l'ouvrière au lieu de faire tourner sa broche, s'est contentée de faire tourner la tête de son amoureux. A la ducasse, ensemble, serrés l'un contre l'autre, on a été faire un tour, et manger quelques beignets savoureux.

De Jenny, que vous dirais-je, sinon ceci :

« Elle est ignorante et libre,
Et sa candeur la défend,
Elle a tout, accent qui vibre,
Chanson riste et rire d'enfant ».

Plus tard, elle fera, croyez-moi, une très bonne mère de famille. Pour le moment, sa jeunesse se passe en joyeuses cascades de rire jeune et frais.

Laissons Jenny fêter le joyeux Broquelet et se reposer un peu, en paix, du dur travail de la filature.

Las !... Ils passeront assez vite, les jours de sa belle jeunesse !... nous n'avons pas toujours vingt ans !...

Encore une fois le Broquelet est passé à Lille, laissant derrière lui le joyeux souvenir d'un jour de liesse populaire.

Puisse votre destinée vous en réserver souvent de pareils, et vous accorder une petite « Jenny » pour votre bonheur.

G. GRATIGNE.

Les Fêtes de Juin à Lille

Les Lillois, y compris les nombreux étrangers, qui ne manqueront pas de venir visiter la grande cité du Nord, peuvent dès maintenant prévoir un intéressant mouvement de fêtes pour juin prochain.

Déjà, le Comité du Centenaire Desrousseaux, placé sous les auspices de la municipalité, vient d'arrêter son programme, et les journées des 13 et 14 juin seront des plus attrayantes, puisqu'elles viendront coïncider avec la date des réjouissances publiques offertes à toutes les sociétés de sports et de jeux populaires.

Notre chansonnier patoisant Desrousseaux, lillois d'origine, auteur d'un volumineux répertoire de pasquilles et de chansons, dont la plus en vogue est celle du « P'tit Quinquin », fut toujours pénétré de mœurs, des coutumes et du dialecte de sa ville natale. C'est pourquoi, toute populaire Desrousseaux sera dignement fêté par les sociétés chorales de la région qui interprèteront publiquement, une œuvre magistrale, dédiée à sa mémoire, et composée, pour la circonstance par Mlle Legrand et Delfves.

Le programme officiel des deux premières journées paraîtra sous peu, le service municipal des fêtes s'occupant activement de l'organisation de l'ensemble, qui comporte aussi deux représentations gratuites des œuvres du chansonnier.

Puis viendra la cérémonie de réception du président de la République, fixée au 27 juin, à l'occasion de la remise à la ville de Lille de la croix de guerre.

Les réunions des commissions compétentes vont maintenant se succéder ; les multiples détails des travaux à entreprendre sont d'ailleurs journellement étudiés et, en comptant sur le concours des éléments qui sont venus se grouper auprès des organisateurs, il va lieu d'envisager la réussite complète des grandes fêtes de juin à Lille.

Au sujet des jeux de concours populaires, la municipalité ne réserverait des primes que pour les catégories de jeux dont les commissaires généraux ont été désignés au service des fêtes à la mairie.

Le statut fiscal des Régions libérées

« Lille nous communique :

La Chambre de commerce de Lille :

Après avoir pris connaissance du projet de loi, déposé par M. le ministre des finances, relatif au régime fiscal des régions qui ont subi l'occupation ennemie, et des amendements présentés par MM. Crespel et Loucheur, députés du Nord,

Considérant que les régions dévastées, soumises pendant plus de quatre ans, aux destructions, aux pillages et aux réquisitions ennemies, ont payé la rançon de la France ;

Que leurs habitants, qui mettent toute leur activité et toute leur énergie à l'œuvre de reconstruction, ne doivent pas être assimilés, au point de vue de l'impôt aux Français des départements prospères, qui n'ont pas connu les souffrances de l'occupation et qui n'ont pas de ruines à réparer ;

Qu'ils ne se refusent nullement, à participer aux lourdes charges incombant au pays, mais qu'ils sont incapables de les supporter immédiatement, et qu'il y a lieu de ne faire rentrer les sinistrés que par paliers successifs dans le droit commun ;

Espère que le vœu que le statut fiscal, proposé par le gouvernement, soit complété par les dispositions suivantes :

Que les administrations des douanes et des contributions indirectes soient autorisées à ne pas poursuivre le recouvrement des impôts exigibles pendant l'occupation, même si le fait générateur des impôts a été déclaré par les contribuables ou constaté par les agents de l'administration ;

Que les quittances de sommes d'argent délivrées pendant la dite période soient exemptes des formalités du timbre ;

Qu'il ne soit perçu aucun impôt direct pour la période d'occupation de 1914, et pour les années 1915, 1916, 1917 et 1918 ;

Qu'pour l'établissement des impôts cédulaires sur le revenu : 1. les industriels, commerçants et agriculteurs soient autorisés à déduire des bénéfices ou produits réalisés en 1919 et 1920 l'intérêt des capitaux immobilisés pendant les années d'occupation et l'amortissement afférent à ces années ;

2. Que les revenus, non touchés pendant les années d'occupation, des propriétés bâties ou non bâties et des créances hypothécaires ou autres, soient déduits sur les impositions des années 1919 et 1920 ;

3. Que les contribuables de la cédule des traitements et salaires et des professions non commerciales et que les titulaires des pensions et rentes viagères soient dispensés de la totalité de l'impôt sur leurs traitements, salaires, pensions ou rentes afférent à l'année 1919, de la moitié pour 1920 et du quart pour 1921 ;

Qu'il soit tenu compte de ces déductions et exonérations dans l'établissement de l'impôt complémentaire sur le revenu ;

Que tout impôt devenu exigible, soit, sur la demande d'un contribuable attributaire d'une indemnité de dommages de guerre, totalement imputé à valoir sur le montant de cette indemnité, avant comme après sa détermination définitive.

Geste d'apache

APRES AVOIR DEVALISE UN PASSANT, DEUX MALFAITEURS LE JETTENT DANS LA DEULE.

Dans la soirée de lundi, un vieillard, M. Alois Goëmaert, 67 ans, sujet belge, réfugié d'Ypres et demeurant rue de la Vignette, 29, revenait de Saint-André, où comme de coutume il était allé faire diverses courses, pour le compte de plusieurs personnes.

Le belge passait devant le Pont Napoléon lorsque de l'ombre surgirent deux individus paraissant âgés d'une vingtaine d'années, qui lui demandèrent brutalement de leur remettre son argent.

— De l'argent, répondit tout tremblant M. Goëmaert, mais... je n'en ai pas !

Les deux apaches saisirent alors le vieillard à la gorge et lui ayant soustrait son portefeuille, contenant une somme de 68 francs, poussèrent le malheureux dans le canal.

Le pauvre homme qui ne sait pas nager, coula d'abord au fond, mais étant revenu à la surface, il put se cramponner à un pan de mur de pont détruit. Pendant 40 minutes, il demeura ainsi plus mort que vif avec de l'eau jusqu'au cou.

Enfin, vint à passer M. Antoine Giacobbi, chef de garage de la T. M. 35 et demeurant 21, rue Meurein qui, attiré par les cris du belge, vint le tirer de sa dangereuse position.

Immédiatement, M. Goëmaert, fut sur sa demande, conduit dans un cabaret de la rue de la Baguerie, tenu par des personnes amies et où il lui fut possible de changer de vêtements.

C'est là que M. Lamour, commissaire de permanence se rendit pour interroger la victime de cet inqualifiable attentat.

Espérons que la police saura en retrouver les auteurs et qu'une bonne leçon sera donnée à ces gredins, pour qui la vie d'un homme ne compte pas.

Pour les touristes

En prévision de l'arrivée des nombreux étrangers que la visite des champs de bataille attireront, cet été dans notre région, le syndicat d'initiative « Les Amis de Lille », a envisagé, avec la municipalité lilloise, une solution en vue de remédier la crise des chambres pour voyageurs.

Les « Amis de Lille » ont trouvé le meilleur accueil auprès de la municipalité et celle-ci a offert un terrain, près de la gare, ainsi qu'un grand baraquement, où seront installés des services de renseignements pour les étrangers, un office de tourisme et un bureau de location de chambres en ville.

Ce bureau s'intitulera « l'Hospitalité Lilloise ». La location des chambres ne sera faite qu'aussitôt le plein des hôtels.

Le syndicat d'initiative « Les Amis de Lille » d'accord avec la municipalité lilloise, a en outre décidé de faire appel, par la presse, à tous les particuliers possédant des chambres meublées susceptibles d'être mises à la disposition des étrangers. Il prie donc toutes les personnes qui auraient l'intention de louer une ou plusieurs chambres, d'en aviser la secrétaire générale des « Amis de Lille », 116, rue de l'Hôpital Militaire, à Lille.

La location de ces chambres se fera suivant un barème de 1, 2 ou 3, suivant leur confortable, leur importance ou leur situation. Cette location sera basée sur les prix de 10, 12 et 15 francs par nuit. Des prix spéciaux seront à débattre pour un séjour de plus de quinze jours. Après le passage du service d'hygiène, les chambres seront acceptées et inscrites au registre de l' « Hospitalité Lilloise ».

Le fonctionnement du bureau, où seront attachés des interprètes, sera des plus simples. Aussitôt les hôtels complets, les étrangers à leur sortie de la gare, seront dirigés sur le bureau de l' « Hospitalité Lilloise », où, suivant leurs ressources, ils choisiront une chambre d'un des prix indiqués ci-dessus ; un ticket, détaché d'un carnet à souches, sera remis au voyageur qui paiera de suite le montant du prix de location de la chambre.

Muni de son ticket, il n'aura plus qu'à se rendre chez son logeur qui, à son tour, viendra tous les samedis, au bureau de l' « Hospitalité Lilloise », se faire rembourser le montant de ses tickets, déduction faite de la retenue qui permettra de payer le personnel affecté à cette organisation.

On espère de cette façon retenir à Lille les nombreux voyageurs qui autrement abandonneraient notre ville, lui faisant perdre ainsi des ressources très appréciables.

L'attention des propriétaires de chambres est attirée également sur l'importance de ces locations qui permettra à un certain nombre d'entre eux, en contribuant à une œuvre d'intérêt général, de récupérer cette année, une partie de leur loyer.

LA BRADERIE DE FIVES

Le Comité des fêtes de Fives-Saint-Maurice sous les auspices de la municipalité, organise pour le lundi de la Pentecôte, 24 mai, sa 10e braderie annuelle.

Elle aura lieu dans la rue Pierre-Legrand, d'un bout à l'autre.

Les places seront gratuites.

POUR LES CIVILS ANCIENS PRISONNIERS

Les Français habitant la ville de Lille en 1914 et ayant été faits prisonniers militaires pendant la guerre 1914-1918 contre l'Allemagne, sont priés de faire parvenir à Saint-Venant, député, adjoint au maire, délégué à l'Assistance publique, leurs nom et prénoms, pièces justificatives qu'ils sont bien habitants de la ville de Lille et la preuve de la situation d'anciens prisonniers, ainsi qu'un exposé de leur situation de famille, ceci en vue de lui permettre de renseigner l'Association des réfugiés du Nord à Paris, pour assurer un secours aux familles auxquelles cette assistance serait le plus utile.

Les pièces justificatives seront exigées rigoureusement.

Adresser, bureau de l'Assistance publique, mairie de Lille, les renseignements demandés, jusqu'au 15 mai inclus. Prière à ceux ayant déjà fait parvenir cette demande de vouloir bien y joindre les pièces justificatives pour qu'